

**Règlement particulier concernant le concours & l'examen (24-25) donnant accès à la
sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine
pour l'année académique 2025-2026**

Pédiatrie

Table des matières

1.	La candidature	3
2.	Sélection et évaluation.....	3
	2.2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.	3
	Les lieux de stages.....	3
	Modalités de répartition des stagiaires	4
	Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen.....	4
	2.1 L'épreuve	4
	2.2.2 Description	4
	2.2.3 Spécificité propre à l'épreuve.....	5
3.	Composition du jury d'admission au master de spécialisation	6
4.	Annexe : dates et modalités pratiques	7

Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au master de spécialisation en Pédiatrie (ci-après le Règlement particulier) complète les dispositions du Règlement général relatif au concours d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le Règlement général du concours) ainsi que du Règlement général relatif à l'examen d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le Règlement général de l'examen).

Par leur inscription à ce concours ou à l'examen, les candidat-es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement général des Études et des Examens de l'UCLouvain, du Règlement général du concours, du Règlement général de l'examen, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui devraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, quelle qu'en soit la portée.

Le tableau en annexe reprend les dates et les modalités pratiques.

1. La candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général du concours et le Règlement général de l'examen, le/la candidat-e remet au Président du master de spécialisation en Pédiatrie (ci-après le Président) un dossier comprenant :

- Un CV (avec coordonnées complètes et adresse mail « student.uclouvain.be »)
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation

2. Sélection et évaluation

2.2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.

Le stage pré- concours/pré-examen se déroule durant le deuxième quadrimestre de l'année académique.

Les lieux de stages.

Le Président est le seul habilité à déterminer les lieux de stages reconnus pour cette spécialité. Chaque année, il communique cette liste à l'Administration des stages (ci-après le STAC).

Cette liste (susceptible de modification) est disponible sur le site intranet de l'École de médecine à l'adresse suivante après identification (copier-coller le lien dans une nouvelle fenêtre) :

<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/mede/med/restricted/reglements>

Modalités de répartition des stagiaires

Les modalités de répartition des stagiaires sont déterminées par le Président du master de spécialisation.

Le STAC se charge de l'organisation du stage pré-concours pour les étudiants-es de fin de 2ème cycle de médecine, en ce compris les étudiant-es de fin de 2ème cycle des autres universités belges qui présentent leur concours à l'UCLouvain.

Les autres candidat-es au concours ainsi que les candidat-es à l'examen seront contacté-es par le Président afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur lieu de stage.

Attention : aucun stage ne peut être encadré et/ou évalué par un-e parent-e ou un-e proche (jusqu'au 4ème degré) du.de la candidat-e.

Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen

Les méthodes d'évaluation du stage pré-concours sont reprises aux points B (partie 2) et E.1. a du Règlement général du concours.

Les méthodes d'évaluation du stage pré-examen sont reprises au point E. 1. a du Règlement général de l'examen.

Durant le stage pré-concours, seront notamment pris en compte pour l'évaluation

- Le caractère d'intégration du.de la stagiaire dans l'équipe
- L'intérêt et la motivation du.de la stagiaire pour l'étude de la Pédiatrie
- L'investissement personnel du.de la stagiaire lors des staffs de Pédiatrie.
- La participation aux séances de lecture collégiale...
- Les connaissances théoriques et pratiques du.de la candidat.e

2.1 L'épreuve

2.2.2 Description

Cette épreuve, vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

Candidat.es au concours

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve théorique orale : 20 points**
Description : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la spécialisation sur base de questions formulées par l'ensemble des pathologistes. Le manuel de référence est : Pédiatrie – Antoine BOURILLON, ...

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : Interview : 10 points**
Description : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le.la candidat.e.

Candidat.es à l'examen

L'épreuve compte pour 80 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve théorique orale : 55 points**
Description :
Description : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la spécialisation sur base de questions formulées par l'ensemble des pathologistes. Le manuel de référence est : Pédiatrie – Antoine BOURILLON, ...

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : Interview : 25 points**
Description : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le.la candidat.e.

2.2.3 Spécificité propre à l'épreuve

Sur décision du Président, si à l'issue de la phase 1, des places de formation restent disponibles, une seconde phase (ci-après phase 2) pourra être organisée.

La phase 2 éventuelle n'est pas accessible aux candidat.es à l'examen.

Lors de la phase 2, les candidat-es sont autorisé-es à présenter les épreuves, selon les mêmes modalités que pour la phase 1 et pour une seule spécialité.

Attention, les candidat-es ne sont pas autorisé-es à présenter le concours dans la ou les spécialités présentées en phase 1.

Seuls les critères repris ci-dessus sont requis pour participation à la phase 2.

3. Composition du jury d'admission au master de spécialisation

Président du master	Professeur S. MONIOTTE
Vice-président du master	Professeur D. TUERLINCKX
Membres	Professeur O. DANHAIVE Professeur P. LYSY Professeur MC. NASSOGNE Professeur X. STEPHENNE Professeur A. VAN DAMME
Membre extérieur	Professeur T. DETAILLE

4. Annexe : dates et modalités pratiques

ACTIONS	MODALITES	DATES
Dépôt de candidature	Dossier à remettre : A Mme A. PONTIKAS Secrétariat Département de Pédiatrie Cliniques Universitaires Saint-Luc Adresse courriel pour dépôt électronique des candidatures : ancelich.pontikas@saintluc.uclouvain.be	Au plus tard pour le 30/04/2025
Interview de motivation	CUSL	Entre le 12/05 et le 06/06/25
Épreuve théorique orale	CUSL – Route 406	Le 27/06/2025